

Der Charme des Ex-Monopolisten

Nach den Tarifierhöhungen der vergangenen Jahre wird Cegedel ihre Strompreise ab 1. Juli um drei bis vier Prozent senken. Dies teilte die Firma am Montag auf ihrer Bilanzpressekonferenz für 2006 mit. Dass die Tarifsenkung mit der 100-prozentigen Öffnung des Strommarktes zusammenfällt, dürfte kein Zufall sein. Ab dem 1. Juli gibt es für Cegedel mehrere Zehntausend potenzielle NeukundInnen: die EinwohnerInnen der Städte Luxemburg, Esch und aller anderen Gemeinden, die ein eigenes Stromnetz unterhalten. Wenn Haushalte und Kleinunternehmen wählen können, bei wem sie den Strom einkaufen, entsteht eine neue Konkurrenzsituation. Vor allem der Stadt Luxemburg zeigt der Ex-Monopolist die Zähne: Das Cegedel-Angebot für die Stadt ist günstiger als der normale, landesweite Tarif, und vor allem für Kleinunternehmen liegt es weit unter dem städtischen Strompreis. Die betroffenen Gemeinden, die im Gegenzug künftig um die Cegedel-Stammkunden werben können, dürften schon zum Gegenschlag ausholen. Was beim Wettlauf um die niedrigsten Tarife auf der Strecke bleibt, sind die Themen Energiesparen und grüner Strom. Dies ist umso bedauerlicher, als die Cegedel am Montag auch interessante Projekte für alternative und erneuerbare Energien vorstellte.

Neie Lycée: jusqu'au bac

Il fallait bien que cela arrive un jour. Selon les affirmations de Jeannot Medinger, directeur du Neie Lycée, un règlement autorisant le lycée pilote à proposer un enseignement jusqu'en classe de première serait sur la voie législative. Cette information - pas si nouvelle que cela, puisque les lecteurs du woxx la connaissent depuis plus d'un an, voir n°841 - n'a pas tardé à provoquer une nouvelle levée de boucliers de la part de ses plus fidèles détracteurs, à savoir le DP et le syndicat enseignant Apess. Ainsi, Anne Bresseur, l'ancienne ministre libérale de l'éducation nationale et actuelle députée, vient d'adresser à sa successeure Mady Delvaux-Stehres une question parlementaire, l'enjoignant à "confirmer l'existence d'un tel document". Plus loin, elle questionne la ministre sur le caractère prématuré, selon elle, d'une telle décision, alors que le Neie Lycée ne vient de démarrer qu'il y a deux ans "et qu'aucune évaluation approfondie et objective n'a encore eu lieu". Cette question fait écho à la prise de position de l'Apess qui s'étonne que le règlement n'ait pas été transmis aux syndicats. A l'instar de Bresseur, l'Apess crie au loup en estimant qu'il serait "irréfléchi et peu sérieux de prévoir dès à présent une extension du Neie Lycée".

Mit Zivilcourage gegen Sextourismus

Nach dem ersten internationalen Kongress gegen sexuelle Ausbeutung von Kindern 1996 hatte Luxemburg einen nationalen Aktionsplan ausgearbeitet, aus dem das Gesetz vom 31. Mai 1999 hervorging. "Wichtig ist, daran zu erinnern, dass sich der Reisende, sobald er jenseits der Grenze ist, nicht in einem strafrechtlich freien Raum bewegt", so Familienministerin Marie-Josée Jacobs anlässlich der neuen Sensibilisierungskampagne gegen Sextourismus. Gerade dieses Gesetz bietet die Möglichkeit, sexuelle Übergriffe, die im Ausland begangen wurden, in Luxemburg zu bestrafen. Laut Unicef werden jährlich drei Millionen Kinder sexuell ausgebeutet. "Diese Zahl ist angestiegen, weil die Flüge günstiger geworden sind und weil die Armut in den südlichen und östlichen Ländern zugenommen hat", sagt Jacobs. Auch würden viele Pädophile oder Gelegenheitsstäter zunehmend auf Kinder zurückgreifen im irrümlichen Glauben, dieser Sex sei sicherer.

"Wir möchten bei den Reisenden das Verantwortungsgefühl wecken, Übergriffe gegen Kinder zu denunzieren", sagt Jacobs und verweist auf den Verband "End Child Prostitution and Trafficking" (Ecpat), der vor Ort für eine psycho-soziale Rehabilitation der Kinder sorgen. Ziel der neuen Kampagne ist, die Leute im Reisebüro und am Flughafen anhand von Fallblättern zu sensibilisieren.

Le droit au travail fait parti de la convention des droits de l'Homme.

Pour Jean Zermatten, membre du comité de l'ONU pour les droits de l'enfant, les travailleurs mineurs doivent être reconnus.

(photo: Institut international des droits de l'enfant IDE)



TRAVAIL D'ENFANTS

"Les syndicats pour enfants sont rares"

woxx: Quand peut-on parler de travail d'enfants?

Jean Zermatten: Il s'agit d'enfants qui ont une activité productive différente des tâches scolaires ou purement familiales. Par exemple, ranger sa chambre, faire la vaisselle ou aider dans le jardin. Mais certains enfants exercent également des tâches dangereuses, qui constituent un risque pour leur santé physique, mentale ou sociale. Puis le travail peut être défini par rapport aux conditions de travail. On parle surtout des formes de travail à condamner: les activités illicites comme le trafic de drogues, l'esclavage ou bien les tâches remplies par des enfants qui ne correspondent pas à leur âge. L'organisation internationale du travail (OIT) a en effet fait ratifier des conventions qui règlent les limites d'âge.

Dans quels secteurs économiques les enfants sont-ils le plus employés?

70 pour cent d'entre eux travaillent dans l'agriculture et un autre grand pourcentage est engagé dans le travail domestique, c'est-à-dire derrière les portes closes des maisons. Mais dans les deux cas, il n'y a pas d'emploi au sens stricte du terme qui ferait l'objet d'un contrat de travail comme dans une grande manufacture ou une usine. Ils sont en fait employés de manière informelle, clandestine. Dans le domaine de l'agriculture, on trouve souvent des enfants qui travaillent pour la famille, ce qui est tout à fait normal aux yeux des parents. Mais ces travaux sont souvent très pénibles, car ils doivent se lever tôt et manipuler des produits ou des outils dangereux.

Dans quels pays trouve-t-on le plus de travailleurs mineurs?

Il y a beaucoup de pays où c'est le cas, à commencer évidemment par les pays du Sud, où la pauvreté et les difficultés économiques sont plus grandes. Dans certains pays d'Europe, de nombreux progrès ont été enregistrés, mais le problème n'a pas complètement disparu.

Nous estimons le nombre d'enfants travaillant dans des conditions difficiles à environ 250 millions, dont 170 millions dans des conditions dangereuses. Mais ce sont évidemment les enfants employés en tant que mercenaires qui subissent la pire exploitation.

Quelle est la raison principale qui pousse les enfants à travailler?

La plupart du temps, c'est pour des raisons économiques, pour la survie de la famille avec l'idée derrière que la survie de la famille, c'est aussi la leur. Plus un pays est pauvre, plus on y retrouve des enfants travailleurs. Pour baisser le taux des travailleurs mineurs, il faut élever le niveau économique des Etats et il faut évidemment développer des stratégies de travail différentes, parce que les

enfants font des travaux de base, qui ne nécessitent pas de formation.

Gagnent-ils moins que les adultes?

Souvent, oui. Des fois, ils ne reçoivent même rien du tout ou seulement quelque chose à manger. C'est notamment le cas dans le cadre familial dans les activités agricoles où il n'y a pas de rémunération et où les syndicats s'engageant en faveur des enfants sont peu présents.

La conférence qui aura lieu dans le cadre de l'exposition "Travail des enfants hier et aujourd'hui" parle de "Enfant et travail - relation contre-nature ou coexistence possible". Qu'entendez-vous par là?

Il y a un débat autour de la question de l'abolition du travail des enfants ou de sa reconnaissance et quels en seraient les côtés positifs. Il s'agirait aussi de savoir dans quelle mesure l'enfant aurait un droit de travail.

L'OIT est pour sa part en faveur de l'abolition. D'autres acteurs estiment qu'il vaudrait mieux écouter les enfants pour connaître leurs préférences. Ce mouvement est assez nouveau. Certains jeunes disent eux-mêmes qu'ils veulent travailler

et qu'ils n'y sont en aucun cas poussés par leurs parents. Ces derniers veulent travailler pour pouvoir s'acheter des habits ou des portables.

Mais ces produits de consommation n'ont plus grand chose à voir avec les besoins primaires d'une famille.

C'est un phénomène assez nouveau en rapport avec la mondialisation. L'envie de posséder des produits de consommation ne se limite pas aux pays du Nord, mais s'est également répandue à travers les médias jusqu'aux pays du Sud.

Vous êtes membre du Comité des Nations Unies pour les droits de l'enfant. Quelle est la position de l'ONU face au droit de l'enfant au travail?

La convention des droits de l'Homme parle du droit de travail, mais pas la convention des droits de l'enfant. Pour les enfants, on n'a jamais parlé d'un droit au travail. Je pense, qu'il faudrait mettre en balance le droit d'exercer une activité productive positive avec les autres droits dont parle la convention, comme le droit à l'éducation et le droit à la santé.

Mais dans le cadre des droits de l'enfant, n'existe-t-il pas une législation interdisant le travail des mineurs?

Si, il existe deux conventions. La convention 138 de l'OIT qui fixe les limites d'âge pour l'accès à l'emploi. La convention 182 vise à l'élimination immédiate des pires formes de travail. Cette convention a été ratifiée par à peu près 140 Etats. Elle exige des Etats qu'ils contrôlent et pénalisent les employeurs qui s'y opposent et les invitent à mettre sur pieds une sécurité sociale. Mais jusqu'à présent, la convention n'a pas été appliquée dans tous les Etats. Le Bureau international du travail parle tout de même d'une diminution très importante de 25 pour cent des enfants exerçant des activités dangereuses entre 2002 et 2004. Plusieurs dizaines de millions d'enfants sont donc déjà sortis du travail grâce aux normes établies, aux initiatives de partenaires ainsi qu'aux consommateurs qui refusaient d'acheter des produits fabriqués par des enfants. Mais je pense que les syndicats ont aussi un rôle important à jouer en organisant les enfants en leur sein.

Entretien: Christiane Walerich

Jean Zermatten est l'invité pour la conférence publique "Enfant et Travail - relation contre nature ou coexistence possible?" qui aura lieu ce vendredi 11 mai 2007 à partir de 18.00 au Hall des Soufflantes à Esch/Bevaal.

La conférence se situe dans le cadre de l'exposition "Le travail des enfants, hier et aujourd'hui" organisée par "Aide à l'enfance de l'Inde" en collaboration avec le "Musée Industriel d'Osnabrück" et "Terre des Hommes Allemagne".

Jean Zermatten

Depuis 1980, Jean Zermatten est président et doyen du tribunal des mineurs du canton du Valais (Suisse). De plus, il figure comme directeur de l'institut international des droits de l'enfant à Sion et a été chargé de cours dans la faculté des lettres et de droit à l'université de Fribourg. Il est membre du comité des Nations Unies pour les droits de l'enfant.